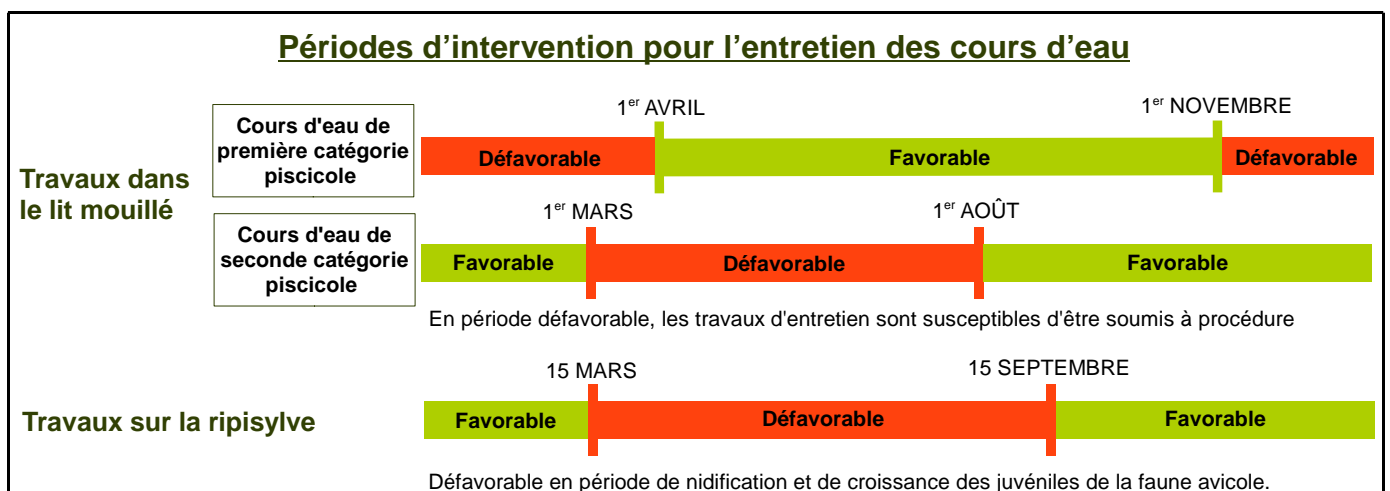


Guide des bonnes pratiques

	● Entretien régulier	+ Encore mieux	▲ Déclaration ou autorisation nécessaires	⊖ Interdiction
Gestion d'un cours d'eau	●			
	▲			
Enlèvement des embâcles et gestion des seuils calcaires	●			
	▲			
Entretien et gestion de la végétation	●			
	+			
	▲			
	⊖			
Aménagement des berges	▲			
	+			
	⊖			
Gestion des atterrissements	+			
	+			
	▲			



Travaux soumis à procédure préalable (loi sur l'eau)

Toute intervention dépassant le cadre de l'entretien régulier d'un cours d'eau peut être soumise à une procédure de déclaration ou d'autorisation. En cas de doute sur une intervention, il est préférable de porter ces projets de travaux à la connaissance de la DDT afin de connaître le régime réglementaire et les précautions à prendre.

Type de travaux envisagés	Rubrique	Installation, ouvrage, travaux, activité (IOTA)	Soumis à déclaration	Soumis à autorisation
Remblai, seuil, barrage, obstacle dans le lit mineur	3110	Ouvrage dans le lit d'un cours d'eau constituant un obstacle	Obstacle à la continuité écologique d'une hauteur de 20 à 50 cm	Obstacle à l'écoulement des crues Obstacle à la continuité écologique d'une hauteur > 50 cm
Curage, recalibrage, détournement de cours d'eau, restauration et renaturation	3120	Modification du profil en long ou du profil en travers du cours d'eau	Longueur inférieure à 100 m	Longueur > 100 m
Passage busé, ouvrage de franchissement, couverture d'un cours d'eau	3130	Ouvrage ayant un impact sur la luminosité du cours d'eau	Longueur entre 10 et 100 m	Longueur > 100 m
Enrochement de berges	3140	Consolidation de berges par des techniques autres que végétales vivantes	Longueur entre 20 et 200 m	Longueur > 200 m
Travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau	3150	Travaux ou activités dans le lit d'un cours d'eau	Tous les autres cas	Destruction de plus de 200 m ² de frayères
Remblai en zone inondable	3220	Installation, remblai dans le lit majeur	Surface soustraite à l'expansion des crues entre 400 m ² et 1 ha	Surface soustraite à l'expansion des crues > 1 ha
Remblai de zone humide, drainage de zone humide	3310	Assèchement, mise en eau, remblai de zone humide	Surface impactée entre 1000 m ² et 1 ha	Surface impactée > 1 ha

1. Contacter la DDT du lot

Tel : 05 65 23 60 60

2. Constituer un dossier

Pour obtenir un récépissé de déclaration ou un arrêté d'autorisation, avant l'engagement des travaux. Pour les travaux en cours d'eau soumis à déclaration, un formulaire est disponible sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.lot.gouv.fr>

3. Délai d' instruction

2 mois pour les déclarations et environ 9 mois pour les autorisations. Ces délais peuvent être allongés s'il est nécessaire d'apporter des compléments au dossier.

4. Réalisation des travaux

Certains travaux peuvent être soumis à évaluation d'incidence Natura 2000, ou à des règles spécifiques aux SAGE*.

Renseignez-vous auprès des animateurs de ces réseaux.



* Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Situations d'urgence :



Suite à des crues importantes, en cas de danger grave mettant en jeu des biens ou des personnes, il est possible d'intervenir sur les cours d'eau en étant dispensé de la procédure d'autorisation ou de déclaration. Dans ce cas, le Préfet ou le service en charge de la police de l'eau (DDT) doit être immédiatement informé. Le demandeur doit impérativement attendre la réponse de l'administration avant toute intervention. Un compte-rendu des travaux réalisés est ensuite adressé par le demandeur au Préfet.

LEXIQUE

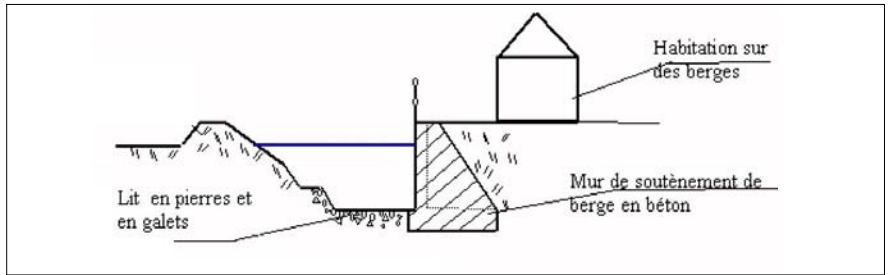
<p>Lit mineur : partie du lit de la rivière, comprise entre les berges, recouverte par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.</p>	<p>Lit majeur : zone naturellement inondable par la plus forte crue connue.</p>	<p>Lit mouillé : partie du lit d'un ruisseau où l'eau s'écoule à l'instant « t ».</p>
 <p style="text-align: center;">Le lit mineur</p>	 <p style="text-align: center;">Le lit majeur</p>	
<p>Talweg : ligne qui rejoint les points les plus bas d'une vallée, d'un vallon ou d'un ravin. S'il est alimenté par une source et coule une majeure partie de l'année, le talweg constitue le lit d'un cours d'eau.</p>	<p>Biale ou béal : de l'occitan besal/bial. Désigne un petit canal construit soit pour drainer les terres, soit pour acheminer de l'eau dans un but d'irrigation.</p>	<p>Frayère : désigne l'endroit où se retrouvent les poissons et les amphibiens pour se reproduire. Les frayères se trouvent souvent sur les fonds sableux ou sablo-vaseux des cours d'eau.</p>
 <p>Les crêtes forment un réseau qui converge vers le sommet</p> <p>Sommets</p> <p>Vallée</p> <p>Les talwegs forment un réseau qui converge vers l'aval</p>		
<p>Ripisylve : formation végétale qui se développent sur les bords des cours d'eau et notamment sur les berges.</p>	<p>Atterrissement : amas de terre, de sable, de graviers, apportés par les eaux, créés par la diminution de la vitesse du courant. Ce phénomène est amplifié par l'érosion des sols, notamment des sols nus.</p>	<p>Embâcle : accumulation naturelle hétérogène de bois mort et déchets divers, façonnée par le courant et entravant plus ou moins le lit mineur du cours d'eau (végétation, rochers, bois...).</p>
		

La **catégorie piscicole** est un classement juridique des cours d'eau en fonction des groupes de poissons dominants. Un cours d'eau est classé en première catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de salmonidés (rivière à truites), et en deuxième catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de cyprinidés (poissons blancs).

La cartographie départementale des catégories piscicoles est consultable sur le site de la préfecture du Lot : http://www.lot.gouv.fr/IMG/pdf/Categories_Piscicoles_Dept_46.pdf

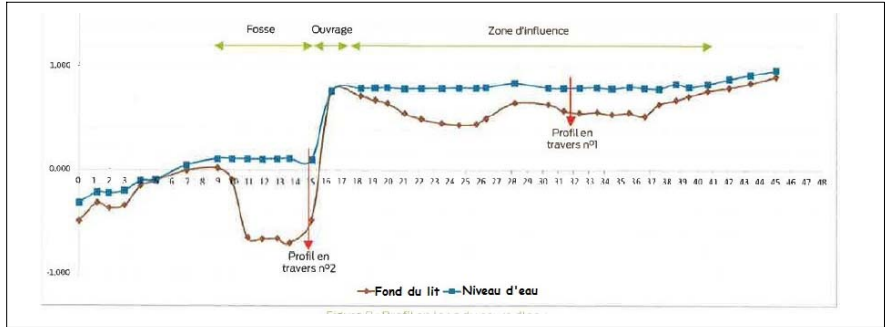
Profil en travers :

il permet de visualiser le terrain suivant une coupe perpendiculaire à l'axe du ruisseau.



Profil en long :

il permet de visualiser le terrain suivant une coupe dans l'axe du ruisseau.



Recalibrage :

intervention consistant à modifier le profil en long et/ou en travers d'un cours d'eau afin d'en augmenter la capacité hydraulique.



Filtre en paille :

ouvrage provisoire mis en place dans le lit d'un cours d'eau afin de retenir les matières fines mises en suspension pendant les travaux (vases, limons fins, ...). Il est composé de paille décompactée, retenue par un filet ou un grillage positionné sur toute la largeur du ruisseau. La paille doit être changée dès que nécessaire.



Affouillement :

phénomène d'érosion causé par le courant et qui consiste en un creusement des berges du cours d'eau et de tout ce qui fait obstacle au courant par enlèvement des matériaux les moins résistants.



Recépage :

technique de taille des arbres près du sol pour renouveler la ramure d'arbres trop vieux, ou plus simplement pour rajeunir et provoquer la naissance de jeunes rameaux et former une cépée.



Faucardage :

action curative qui consiste à faucher les végétaux aquatiques pour remédier au développement excessif des végétaux dans les cours d'eau.

